

**Dans un monde ravagé par la concurrence, face aux pouvoirs des actionnaires, le salarié isolé reste impuissant à faire respecter ses droits ou même seulement, les conserver.**

## Quiz zyndical

- A. Quel est le syndicat qui a le plus fort taux de syndicalisation en France ?
- B. Quel est le pourcentage d'accords signés par la CGT en France, en 2006 :  
a) 0-20% b) 20-50% c) 50-80% d) 80-100%
- C. Quel est le 1er syndicat aux élections professionnel Prud'homales ?  
a) CGC b) CGT c) CFDT d) CFTC e) FO
- D. Qui revendique la validité d'un accord collectif à l'application de la règle majoritaire (signataires représentent plus de 50% des votants) ?  
a) CGC b) CGT c) CFDT d) CFTC e) FO
- E. Quel est le montant de la cotisation syndicale CGT ?  
a) <1% du salaire net b) 500€ c) 600M€

### Réponses :

- A : Le MEDEF, les chefs d'entreprise ayant compris depuis longtemps que l'union fait la force...
- B : d) la CGT ayant signé 83% des 25 000 accords conclus en France en 2006.
- C : b) la CGT avec 32,2% des voix contre 25,2 pour la CFDT et 7%... pour la CGC.
- D : b) et c) la CGT et la CFDT ayant adopté une position commune en décembre 2006.
- E : a) la cotisation de 1% étant déductible des impôts, elle est de l'ordre de 0.4% du salaire net.

*C'est parce que des salariés se sont organisés et ont agi pour des revendications que des conquêtes sociales ont été possibles. Le législateur va soit concrétiser des aspirations, soit généraliser des acquis obtenus dans certaines entreprises.*

### Exemple par le Temps de Travail :

**1841 :** Loi limitant le travail des enfants de 12 à 16 ans à 12 heures et à 8 heures pour les enfants de 8 à 12 ans.

**1848 :** Les républicains limitent le temps de travail à 10 heures par jour à Paris (11H en province), loi non appliquée et abrogée 6 mois plus tard par les conservateurs. La durée du travail est de 12H par jour.

**1874 :** Le travail des enfants de moins de 12 ans est interdit. Pour les mineurs et les femmes en âge de travailler, le travail est limité à douze heures par jour et interdit le dimanche et les jours fériés.

**1892 :** Loi limitant à 11 heures le travail des femmes et des enfants de 16 à 18 ans.

**1900 :** La limitation horaire absolue est de onze heures par jour.

**1916 :** Le travail de filles âgées de 18 à 21 ans est limité à 10 heures.

**1919 :** Les députés instaurent la journée de huit heures. Associée au jour de repos obligatoire depuis 1906, le travail hebdomadaire est désormais fixé à 48 heures.

**1936 :** Accords entre le président du Conseil, Léon Blum, la Confédération générale du patronat français (CGPF) et la Confédération générale du travail (CGT). Généralisation des conventions collectives, création des délégués du personnel, augmentation de 12% des salaires, instauration de la semaine de 40 heures, octroi de 15 jours de congés payés.

**1982 :** Le gouvernement de Pierre Mauroy instaure la semaine des 39 heures pour les salariés et généralise la cinquième semaine de congés payés.

**1998 :** La durée hebdomadaire légale du travail est ramenée à 35 heures à partir du 1er janvier 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés et la rend obligatoire au 1er janvier 2002 dans toutes les autres entreprises.

**XXI siècle : Le progrès est en marche.  
Le gouvernement pourrait bien satisfaire la demande du MEDEF d'en finir avec les 35 heures.**

Site CGT STMicroelectronics  
<http://cgt.byrad.org>



### **Vos Contacts pour être plus informé ou rejoindre la CGT ST Grenoble**

- Sur notre site internet : <http://cgt.byrad.org> puis **Info/Adhésion**
- Par courrier interne à **Syndicat CGT BP17** en retournant ce bulletin complété.
- Nos délégué(e)s : Sylvette Gilli, Marc Nauroy, Sandy Bel, Stéphane Martin ou un élu (CE ou DP)

Nom :

Prénom :

Téléphone :